

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU PAYS DU LUNEVILLOIS

SEANCE DU 18 MARS 2015

L'an deux mille quinze, le 18 mars, les représentants du Comité syndical du Pays du Lunévillois, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil municipal de la Ville de LUNEVILLE sous la Présidence de Monsieur Hervé BERTRAND

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 30 Présents : 21
Votants : 29
Nombre de suffrages exprimés : 29
Pour : 29
Contre :
Abstention :

Etaient présents :

M. ARNOULD Philippe, M. AUBERT Jean-Christophe, M. BAUDOIN Jacques, M. BIENTZ Guy, M. BERTRAND Hervé, M. BILLIOTTE Daniel, M. DEWAELE Jacques, M. de GOUVION SAINT CYR Laurent, M. DUJARDIN Bruno, M. GELLENONCOURT Laurent, M. GENAY François, Mme GEORGES Marie-Jo, M. GOGLIONE J. Marie, M. MAILLIOT Frédéric, M. HAUVILLER Jonathan, M. LAVOIL Jacques, M. MERCIER Thierry, M. MICLO Bernard, M. PISTER Jacques, M. SERVANT Guy, M. ZABEL Bernard,
Voix consultative : Mme Sophie LEHE, M. RICHARD Claude

Etaient excusés avec pouvoir : M. GEX Christian donne pouvoir à M. MICLO Bernard
Mme FALQUE Rose-Marie donne pouvoir à M. HAUVILLER, M. ACREMENT René donne pouvoir à M. ARNOULD Philippe, M. BOUCAUD Christian donne pouvoir à M. BAUDOIN Jacques, M. LAMBLIN Jacques donne pouvoir à M. Laurent de GOUVION SAINT CYR, M. COLIN Philippe donne pouvoir à M. MAILLIOT Philippe, M. SONREL Christophe donne pouvoir à M. DUJARDIN Bruno, M. MARCHAL Michel donne pouvoir à M. LAVOIL Jacques

Etaient excusés, remplacés par leur suppléant : M. GEX Christian, M. MARCHAL Michel, M. SONREL Christophe, M. MULLER Bernard, M. HAINZELIN Francis

Etaient excusés : Mme VAUDEVILLE Sabrina, Mme JACQUOT Dominique M. MARTIN Jean- Paul, M. JAMBOIS Guy

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Mme Marie-Jo GEORGES

2015- 014

Date de convocation
11/03/2015

Date d'affichage
23 MARS 2015

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture le :

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL 2014

Le compte de gestion du budget principal est joint en annexe

Le président expose aux membres du comité syndical que le compte de gestion du budget principal est établi par le comptable du trésor public à la clôture de l'exercice.

Le président vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Après avis favorable du bureau syndical, le comité syndical à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget principal 2014, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Lunéville

Le Président
Hervé BERTRAND

